



Le Kremlin
Bicêtre



Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 – budget principal ville

Objet :

Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2023 du budget principal de la ville

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 du budget principal de la ville, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale pour l'exercice budgétaire N-1 et retrace ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023.

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel de la Ville. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il faut noter qu'il existe, parallèlement au compte administratif, un compte de gestion qui constitue la restitution des comptes du comptable public. Le compte de gestion est également présenté à l'assemblée délibérante. Le conseil municipal peut ainsi s'assurer, par ce double contrôle, de l'identité des valeurs entre ces deux documents qui retracent la même comptabilité.

A la différence des budgets qui doivent afficher un équilibre parfait entre les prévisions de recettes et de dépenses votées, les balances du compte administratif indiquent le résultat, déficitaire ou excédentaire.

D'ailleurs, une fois le compte administratif adopté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats. Ces derniers sont intégrés au budget de l'année dans le cadre du budget supplémentaire.

Le compte administratif 2023 du budget principal de la ville a été approuvé le 27 juin 2024 par le conseil municipal.

Le résultat global 2023 :

Le résultat global (ou final) ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser (opérations commencées au 31 décembre mais non terminées) en section d'investissement.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	51 989 226,16	10 888 672,08	62 877 898,24
Dépenses de l'exercice	46 924 931,24	10 729 918,57	57 654 849,81
Résultat de clôture	5 064 294,92	158 753,51	5 223 048,43

	Fonctionnement		Investissement		Total
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Recettes de l'exercice		5 064 294,92		158 753,51	5 223 048,43
Dépenses de l'exercice			2 625 725,85	28 639,00	- 2 597 086,85
Résultat de clôture		5 064 294,92	2 625 725,85	187 392,51	2 625 961,58

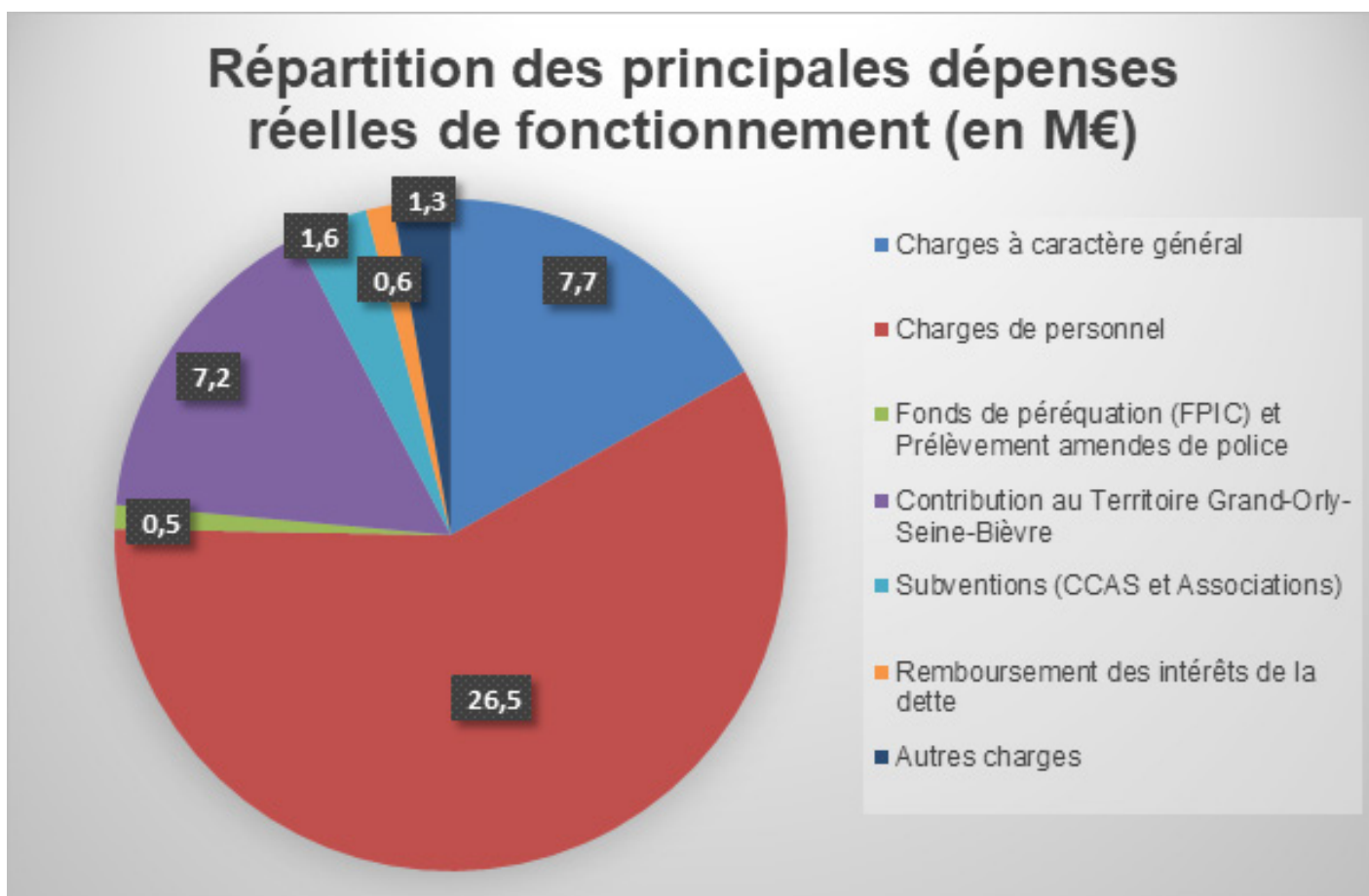
Le résultat global est donc positif (2,6 M€).

L'excédent 2023 constaté en section de fonctionnement et l'excédent 2023 constaté en section d'investissement seront intégrés au budget 2024, dans le cadre du budget supplémentaire.

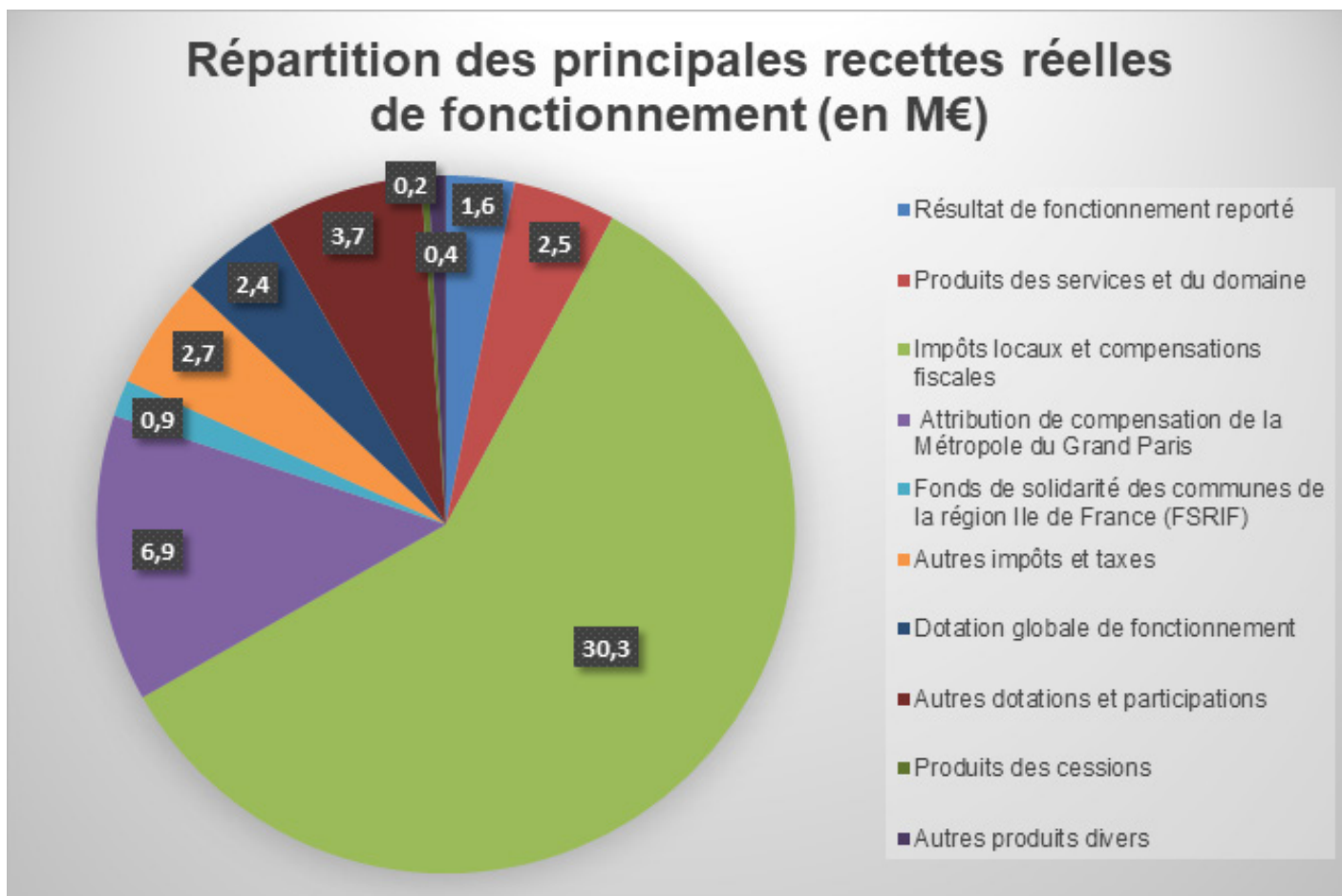
Présentation du compte administratif par section :

- 1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux (charges de personnel, entretien et fluides des bâtiments, fournitures, subventions...).



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueils de loisirs...).



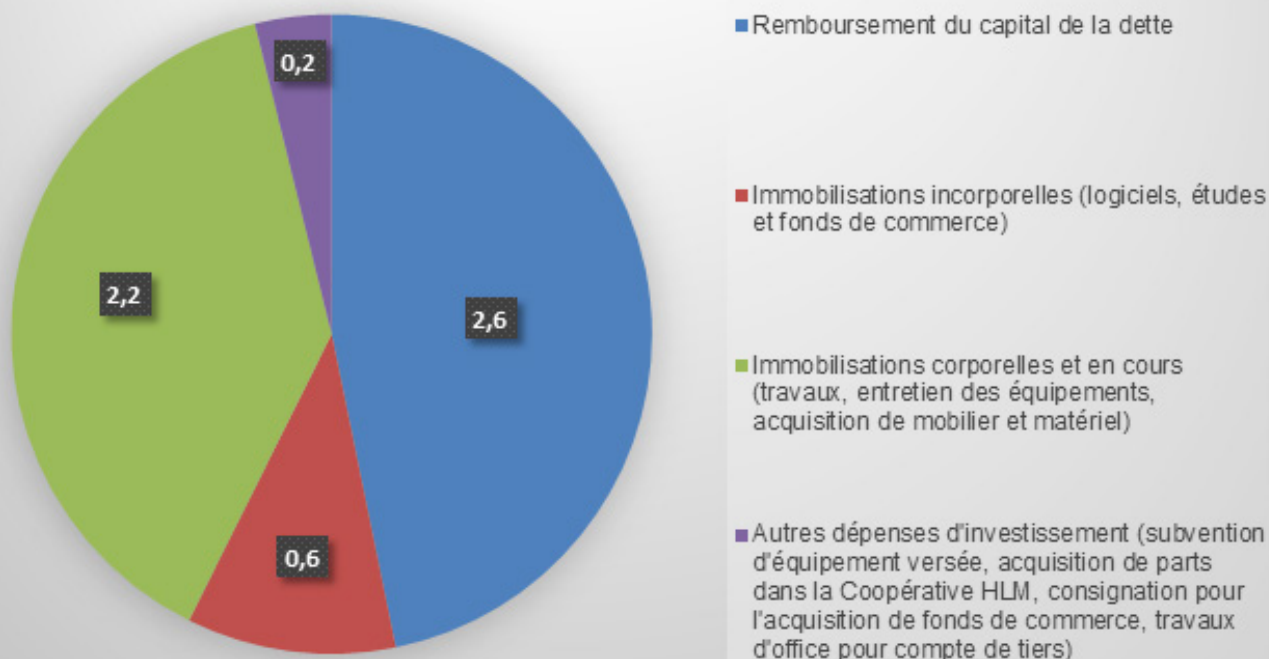
- 2. La section d'investissement (qui a vocation à entretenir le patrimoine et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir) :

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Il faut noter qu'en 2023, des écritures de régularisations comptables ont été effectuées au chapitre 13 (dans le cadre du changement de nomenclature comptable). Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement. Elles n'ont donc aucun impact sur l'équilibre du budget. Aussi, il convient de retraiter les dépenses et les recettes d'investissement, en retirant ces écritures, pour une meilleure lisibilité.

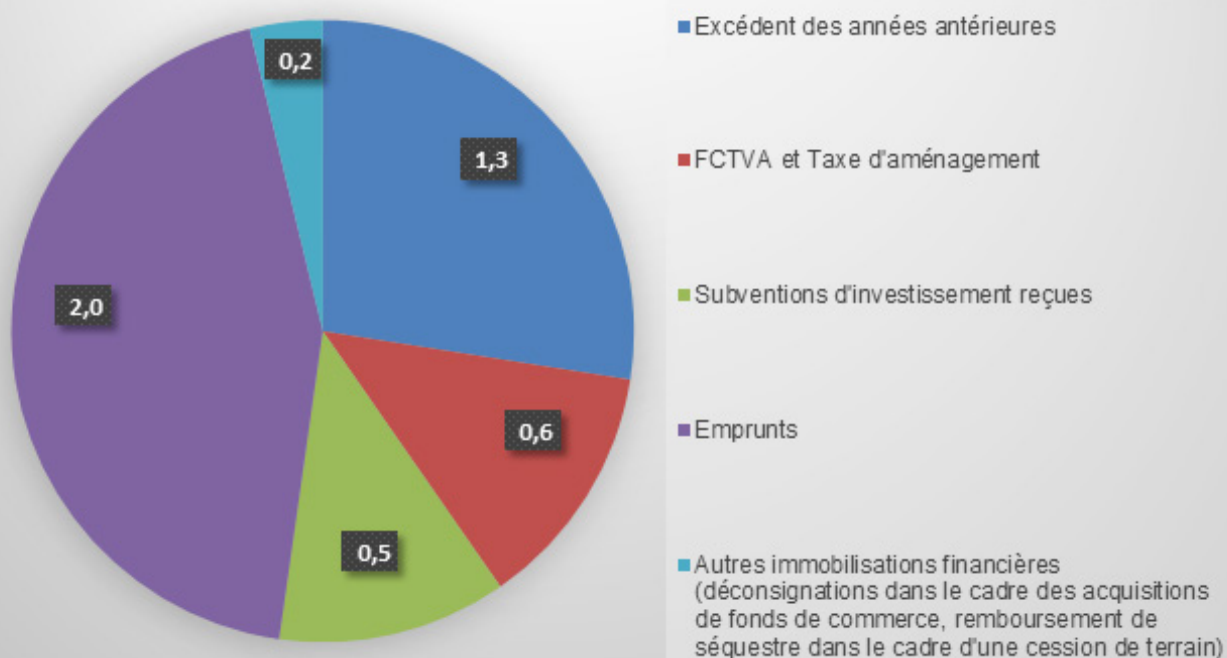
En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux.

Répartition des principales dépenses réelles d'investissement - hors régularisations comptables du chapitre 13 (en M€)



En recettes d'investissement, on trouve principalement : les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).

Répartition des principales recettes réelles d'investissement - hors régularisations comptables du chapitre 13 (en M€)



Principaux ratios :

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1812.69	1299
2	Produit des impositions directes/population	1209.92	719
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1998.49	1494
4	Dépenses d'équipement brut/population	111.10	344
5	Encours de dette/population	1013.25	1006
6	DGF/population	73.36	198
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58.39%	61.60%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95.95%	93.60%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	5.56%	23.10%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	50.70%	67.40%

De plus, au compte administratif 2023 :

- l'épargne brute est de 4 471 913 €,
- le taux d'épargne brute est de 9,0 %,
- la capacité de désendettement est de 5,7 ans,
- l'épargne nette est de 1 852 554 €.

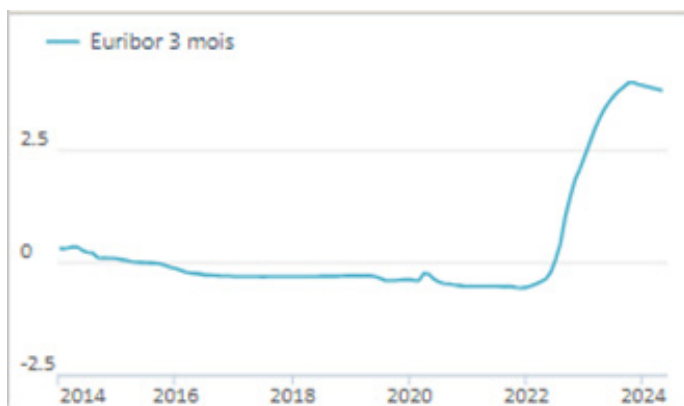
En 2023, la commune présente des ratios de gestion très satisfaisants. Ils se situent dans le cadre des seuils préconisés. De plus, la hausse de l'épargne brute en 2023, permet à la commune de mieux autofinancer l'investissement.

L'endettement :

En 2023, la Ville a contracté un emprunt de 2 000 000 € auprès de l'Agence France Locale, pour une durée de 20 ans, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 3,61 %.

La Ville a pu bénéficier de taux très bas ces dernières années. Or, depuis 2022 les taux d'intérêt ont connu une forte hausse :

Evolution des taux entre 2014 et 2023 :



Evolution de l'encours de dette au 31 décembre (en M€), entre 2013 et 2023 :



L'encours de dette est en baisse par rapport à 2020.

Réalisé au compte administratif 2023, concernant la dette :

Frais financiers	585 524,01 €
Remboursement en capital de la dette	2 619 359,03 €
Nouveaux emprunts	2 000 000,00 €